

Contrat d'engagements à remplir et à renvoyer par votre messagerie.

AMAP	Producteur	Adhérent
BON AMAPPETIT	MAISON GAILLARD	Nom et Prénom : <input type="text"/>
3, Rue Saint Exupéry	Production Fruitière	Adresse : <input type="text"/>
78140 Vélizy	110 route royale	Adresse mail : <input type="text"/>
	78580 Les Alluets-le-Roi	Tel (portable et fixe) : <input type="text"/>

En remplissant ce contrat, vous vous engagez pour 11 distributions en 2020-2021 :

les jeudis : 01/10 - 15/10 - 29/10 - 12/11 - 26/11 - 10/12 - 14/01 - 28/01 - 11/02 - 25/02 - 11/03

Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan.

Engagements du producteur partenaire :

- les fruits **sont certifiés bio**,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Constitutions des paniers et paiement

- Panier composé de 3,5 kg de pommes (2 variétés) et de 1,5 kg de poires (1 variété). - Son prix est fixé à 15,00 €, taux de TVA en vigueur.	- Demi-panier composé de 1,750 kg de pommes (2 variétés) et de 0,750 kg de poires (1 variété). - Son prix est fixé à 7,50 €, taux de TVA en vigueur.	- Panier de 2 kg de poires (1 variété). - Son prix est fixé à 7,40 €, taux de TVA en vigueur.
Le panier de 5 kg 15,00 € = 3,5 x 2,70 € + 1,5 x 3,70 € 11 livraisons	Le panier de 2,5 kg 7,50 € = 1,750 x 2,70 € + 0,750 x 3,70 € 11 livraisons	Le panier de 2 kg de poires 7,40 € = 2 x 3,70 € 11 livraisons
30,00 € + 30,00 € + 30,00 € + 30,00 € + 45,00 €	15,00 € + 15,00 € + 15,00 € + 15,00 € + 22,50 €	14,80 € + 14,80 € + 14,80 € + 14,80 € + 22,20 €

Mettre le même nombre dans toutes les cases de la même couleur.

<input type="text"/>	panier(s) de 5 kg de pommes/poires	<input type="text"/>	X 30,00 €	<input type="text"/>	X 30,00 €	<input type="text"/>	X 30,00 €	<input type="text"/>	X 30,00 €	<input type="text"/>	X 45,00 €
<input type="text"/>	panier(s) de 2,5 kg de pommes/poires	<input type="text"/>	X 15,00 €	<input type="text"/>	X 15,00 €	<input type="text"/>	X 15,00 €	<input type="text"/>	X 15,00 €	<input type="text"/>	X 22,50 €
<input type="text"/>	panier(s) de 2 kg de poires	<input type="text"/>	X 14,80 €	<input type="text"/>	X 14,80 €	<input type="text"/>	X 14,80 €	<input type="text"/>	X 14,80 €	<input type="text"/>	X 22,20 €
			1 ^{er} chèque daté 1er octobre		2 ^{ème} chèque daté 29 octobre		3 ^{ème} chèque daté 26 novembre		4 ^{ème} chèque daté 14 janvier		5 ^{ème} chèque daté 11 février

Total : € € € € €

En paiement de ces paniers de fruits, je remplis 5 chèques à l'ordre de Maison GAILLARD.

- Partage et distribution des paniers : les distributions ont lieu de 18h15 à 19h00 le jeudi soir, selon le calendrier indiqué.

- Ce contrat est élaboré pour une période de 6 mois

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.
Un contrat est envoyé à l'agriculteur, un autre sera conservé sur la Dropbox de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Vélizy-Villacoublay en un exemplaire le :

Nom et prénom de l'adhérent :

Nom et prénom de l'agriculteur : **Dominique GAILLARD**